

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce cinquième jour d'août 2019, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Dilan Dumont, Claude Patry, Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2019-08-93 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019
7. Approbation des comptes / Juillet 2019
8. Correspondance
 - a. Directeur général
 - b. Maire
9. Dépôt et adoption du rapport trimestriel et estimatif au 30 juin 2019
10. Travaux prioritaires de voirie municipale / Automne 2019
11. Mandat au ministre des Finances du Québec pour recevoir et ouvrir les soumissions relatives au refinancement de la dette à long terme pour la TECQ 2014-2018
12. Entente intermunicipale relative au plan d'entraide en matière de sécurité civile
13. Frais d'inscription au colloque annuel de zone de l'ADMQ 2019
14. Rapport des élu(e)s
15. *DIVERS*
16. Deuxième période de questions
17. Clôture de la séance
18. Prochaine séance du conseil – **MARDI LE 10 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par la conseillère Chantale Alain et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

2019-08-94 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2019-08-95 APPROBATION DES COMPTES / JUILLET 2019

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de juillet 2019 depuis la dernière séance du conseil en date du 8 juillet 2019 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quatre-vingt-douze mille soixante-quinze dollars et trente sous (92 075,30 \$), soit une somme de quatre-vingt-onze mille cent soixante-neuf dollars et trente-six sous (91 169,36 \$) pour la Municipalité et de neuf cent-cinq dollars et quatre-vingt-quatorze sous (905,94 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires étaient disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 8 juillet 2019 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 5 août 2019

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

2019-08-96 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET ESTIMATIF AU 30 JUIN 2019

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité a déposé le rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil prend acte du dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019;

QUE ce conseil adopte ledit rapport tel que déposé;

QUE ce rapport soit conservé aux archives de la Municipalité.

2019-08-97 TRAVAUX PRIORITAIRES DE VOIRIE MUNICIPALE – AUTOMNE 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil, de concert avec la direction générale de la Municipalité, ont évalué les travaux de voirie municipale à être effectués pour la saison automne 2019;

ATTENDU QUE qu'il a été convenu que ces travaux de voirie doivent débuter au mois d'août 2019 et se terminer en octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal demande aux entrepreneurs responsables des travaux de voirie municipale de débiter et d'exécuter les travaux de voirie municipale pour la saison automne 2019 tels qu'identifiés et selon l'agenda établi par la direction générale de la Municipalité et approuvé par le conseil conditionnel au montant de la subvention de la TECQ 2014-2018 à recevoir.

QUE le document de travail identifiant les travaux de voirie municipale à être effectués durant la saison Automne 2019 soit versé aux archives de la Municipalité.

2019-08-98 MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE en date du 1^{er} décembre 2014, par la résolution 2014-12-162, la municipalité de Saint-Athanase acceptait l'offre qui lui avait été faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 10 décembre 2014, au montant de 489 200\$, effectué en vertu du règlement d'emprunt portant le numéro R 144-2012;

ATTENDU QUE ce financement vient à échéance le 10 décembre 2019;

ATTENDU QUE, en date du 10 décembre 2019, un montant de 104 600\$ doit être refinancé pour un terme de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

2019-08-99 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PLAN D'ENTRAIDE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les villes et les municipalités de la MRC de Témiscouata désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide municipale en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE l'objet de cette entente est d'établir un plan d'entraide mutuel entre les villes et municipalités en cas de sinistre, afin de permettre à chaque ville et municipalité d'offrir ou de recevoir une aide en matière de sécurité civile, plus particulièrement en donnant accès à son centre de coordination municipal à une ville ou municipalité en situation de sinistre et n'ayant pas accès à son propre centre de coordination municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Saint-Athanase autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité à signer, pour et au nom de la municipalité, *l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipal en matière de sécurité civile*, et que cette entente entre en vigueur dès sa signature par tous les organismes participants à cette entente.

2019-08-100 FRAIS D'INSCRIPTION AU COLLOQUE ANNUEL DE ZONE DE L'ADMQ 2019

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de soixante et cinq dollars (65 \$) du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité au colloque de zone Bas-Saint-Laurent Ouest de l'ADMQ à se tenir le 5 septembre 2019 à Sainte-Hélène de Kamouraska.

RAPPORT DES ÉLUS

Aucun rapport

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Deux citoyens étaient présents dans l'assistance.
Sujets abordés :
 1. Les travaux de voirie effectués dans le chemin des Peupliers.
 2. Travaux prioritaires pour l'automne.

3. Offre de se rendre à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et autres plans pour inciter les gens à venir s'établir à Saint-Athanase.
4. Est-ce qu'il y aura des projets pour un comité afin d'attirer les jeunes familles (Comité de développement)?

CLÔTURE

A 20 h 04 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
M. Marc Leblanc, LL.B
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André St-Pierre, maire de la Municipalité de Saint-Athanase, atteste que ma signature du présent procès-verbal, à titre de président de l'assemblée, équivaut à la signature et à l'approbation par moi, à titre de chef du conseil, de toutes les résolutions qu'il contient en application de l'article 142 (2) du Code municipal.